

Appel à candidatures

BOURSES DOCTORALES

Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'excellence

Doctorat individualisé en architecture

Université de Montréal

Dirigée par le professeur Jean-Pierre Chupin, la Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'excellence (CRC-ACME) sollicite des candidatures pour des bourses doctorales.

Chaque bourse sera accompagnée d'un contrat de recherche et soutiendra une étudiante ou un étudiant dans la réalisation d'un projet de recherche doctorale étroitement lié à la programmation de cette chaire qui se consacre à l'étude de la qualité architecturale au filtre des prix d'excellence et des processus de concours. (<https://crc.umontreal.ca>)

De façon générale, les propositions de recherche doctorale devront contribuer à l'histoire et à la théorisation des définitions contemporaines de la qualité en architecture. Les propositions de recherches comparatives sont fortement encouragées et devront indiquer comment elles prendront appui sur l'étude conjointe des projets lauréats de concours et de prix d'excellence au Canada (voir **Catalogue des Concours Canadiens** www.ccc.umontreal.ca et **Atlas de l'Excellence en Architecture** www.architecture-excellence.org).

La thèse sera dirigée par Jean-Pierre Chupin Ph.D. (<https://crc.umontreal.ca/chercheur/jean-pierre-chupin/>), dans le cadre du programme de Ph.D. individualisé en architecture à l'Université de Montréal. Une codirection avec une ou un professeur associé à la CRC-ACME (UdeM) pourra être envisagée en fonction des orientations spécifiques du projet de recherche.

Chaque bourse de 15 000\$ CAN par année sera octroyée pendant un minimum de deux années et un maximum de quatre années, en fonction des résultats scolaires et scientifiques (publications, conférences, etc.). Ces bourses seront accompagnées de contrats de recherche de la CRC-ACME (au minimum un contrat de 5000\$ CAN par année) et, en fonction des fonds disponibles, s'ajouteront des bourses de voyage ou de soutien du **Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle** (www.leap-architecture.org). Les boursiers pourraient aussi être éligibles aux bourses d'admission, de scolarité et d'excellence, offertes par la Faculté de l'aménagement et par l'Université de Montréal.

Autres conditions et modalités :

- 1 *Langue : la thèse peut être présentée en français ou en anglais, mais la candidate ou le candidat devra être en mesure de suivre des séminaires et des cours en français (une preuve d'un niveau de maîtrise suffisant du français (et de l'anglais si c'est la langue de rédaction choisie) sera exigée à l'admission.*
- 2 *Programme d'études : la thèse devra être réalisée dans le cadre du programme de PhD individualisé en architecture (<https://architecture.umontreal.ca/programmes-detudes/phd-individualise-en-architecture/>), à temps plein, sans suspension. Les candidates et candidats devront présenter une demande d'admission à ce programme et être admis. Les demandes d'admission sont attendues le 1^{er} février 2020. Les demandes d'admission postérieures à cette date sont recevables si l'excellence du dossier le justifie.*
- 3 *Durée : la bourse sera versée en 4 versements à compter de l'inscription au programme pour le trimestre d'automne 2020. (Officiellement, l'inscription prend effet le 1^{er} septembre 2020, mais la bourse peut être anticipée à partir du 1^{er} juin 2020 pour les candidatures canadiennes ou selon le visa obtenu). Le renouvellement de la bourse sera conditionnel aux performances dans les cours et les séminaires ainsi qu'à la réussite de l'examen de synthèse qui peut avoir lieu dès le 4^e trimestre (et au plus tard au 6^e trimestre).*
- 4 *Autres sources de financement : les candidates et candidats sélectionnés devront s'engager à présenter des demandes de bourses auprès des organismes fédéraux et provinciaux ainsi qu'à l'organisation MITACS. Le cumul avec des bourses doctorales du CRSH ou du FRQSC est permis mais le montant de la bourse octroyé est alors réduit de 1/3 du montant total.*

Les dossiers de candidature pour ces bourses spéciales de la CRC-ACME (UdeM) devront inclure :

- *Des exemples de publications ou de mémoires de recherche en français ou en anglais.*
- *Deux lettres de référence, détaillées et confidentielles, attestant la capacité à travailler au sein d'une équipe de recherche*
- *Un devis de recherche de 5000 mots*

L'admissibilité du projet de recherche (devis de 5000 mots) ainsi que les CV doivent préalablement être validés avec le professeur Jean-Pierre Chupin. Le projet de recherche esquissera une ou plusieurs questions en relation avec une problématique reliée à la conception, la réalisation, le jugement ou la réception de la qualité architecturale. L'angle théorique et ou historique devra faire référence à des travaux, mémoires, recherches ou publications antérieures du candidat. La nature comparative de l'approche méthodologique sera privilégiée.

NB. En tant que Chaire de recherche du Canada, la CRC-ACME (UdeM) invite les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Nous reconnaissons que les interruptions de carrière peuvent avoir des répercussions sur le dossier des réalisations sans en amoindrir pour autant l'excellence. Le cas échéant, les candidates et candidats sont encouragés à faire part des circonstances de toute interruption et à expliquer son incidence sur leur cheminement et leur dossier : ces informations seront prises en compte dans l'évaluation. Lors du recrutement, nos outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes handicapées qui en font la demande en toute confidentialité.

Contacts :

- *Pour les modalités d'octroi de la bourse et la compatibilité avec la CRC-ACME (UdeM) :*
Jean-Pierre Chupin (jean-pierre.chupin@umontreal.ca)
- *Pour les modalités d'inscription dans le Ph.D. individualisé en architecture :*
Diane Martin (diane.martin@umontreal.ca)